



Enquête sur la production cinématographique, vidéo et audiovisuelle, 2004

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

English on reverse side.



Dans toute correspondance concernant ce questionnaire, veuillez indiquer ce numéro de référence à six chiffres.

Rectifiez, s'il y a lieu, le nom et l'adresse (IMPRIMEZ, S.V.P.). **Ne donnez pas l'adresse d'un comptable.**

M001	Nom légal de la compagnie		
M002	Nom d'exploitation de la compagnie		
M005	Rue		
M006	Ville		
M007	Province	M008	Code postal

Renseignements aux répondants

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

La présente enquête vise à mesurer, pour 2004, la production cinématographique, vidéo et audiovisuelle au Canada. Ces renseignements sont utilisés par les entreprises pour faire une analyse de marché, par les associations professionnelles pour étudier le rendement et les autres caractéristiques de leurs industries, par l'administration publique pour élaborer des politiques nationales et régionales et par d'autres utilisateurs impliqués dans la recherche ou les prises de décision. Les résultats de l'enquête paraîtront dans les publications de Statistique Canada (numéros 87-004 et 87-008 au catalogue) et peuvent être obtenus en appelant au 1-800-263-1136 ou par courriel, infos@statcan.ca.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier, sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'entreprise, toute information permettant d'identifier celle-ci. **Les données déclarées sur le présent questionnaire seront traitées de façon strictement confidentielle, elles serviront à des fins statistiques et seront publiées seulement sous une forme agrégée.** La clause de confidentialité de la *Loi sur la statistique* n'est pas touchée par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

ACCORD DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin de réduire le fardeau de réponse et de produire des statistiques cohérentes, Statistique Canada a conclu un accord en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* pour le partage de données avec l'Institut de la statistique du Québec et le Bureau des statistiques du Manitoba. Dans le cas des établissements ou des succursales d'entreprises en activité au Québec et au Manitoba, cet accord autorise Statistique Canada à transmettre les données recueillies aux agences provinciales de la statistique respectives. Les lois sur la statistique en vigueur dans ces provinces renferment les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* à propos de la confidentialité et des peines touchant la divulgation de renseignements.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU AUTRES MODES ÉLECTRONIQUES

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis au terme de la *Loi sur la Statistique*.

CHAMPS D'OBSERVATION

Ce rapport ne doit pas couvrir les recettes de vos filiales ou de vos succursales étrangères, mais doit inclure la portion de vos recettes et dépenses des co-entreprises non constituées en société dans lesquelles vous êtes impliqués. Si votre société mère a fourni les données à votre sujet, veuillez ne pas remplir le questionnaire. Déclarez les montants en **dollars canadiens**.

PROCESSUS DE RENVOI

Veuillez renvoyer le questionnaire **dans les 21 jours suivant la réception**. Si vous recevez plus d'un questionnaire pour le même établissement, veuillez remplir celui qui porte la **bonne** étiquette et le renvoyer dans l'enveloppe affranchie ci-jointe, accompagné du ou des questionnaires en double, en écrivant « EN DOUBLE » sur deux-21, ou télécopier le tout à **1-800-755-5514**.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Si vous avez des questions ou avez besoin d'assistance, svp nous contacter : Par téléphone, au 1-877-540-3973 ou par courrier à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, JT2-C9, 120 av. Parkdale, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

A. PÉRIODE DE DÉCLARATION

Ce questionnaire porte **sur l'année civile se terminant le 31 décembre 2004**. Si vous ne pouvez pas fournir de données pour l'année civile, fournissez-les pour votre exercice financier se terminant entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Veuillez indiquer le nombre de mois sur lequel est basée cette déclaration et la fin d'exercice.

1. a) La présente déclaration porte sur :

<input type="text" value="010"/>	<input type="text"/>	mois, se terminant le	<input type="text" value="011"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nombre		Année	Mois	Jour	

b) Si vous n'avez pas exploité cette entreprise pendant une année entière, veuillez remplir le questionnaire pour la partie de l'année en cause. Indiquer la raison en cochant (✓) la case appropriée.

1 Changement de propriétaire ► Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'autre propriétaire.

2 Nouveau commerce en 2004

3 Entreprise fermée pour cause de faillite, d'incendie, de démolition, etc. (veuillez préciser la date)

Année Mois Jour

B. ENTREPRISES VISÉES PAR L'ENQUÊTE

La présente enquête vise toutes les entreprises **actives durant la période de déclaration dans la production cinématographique, vidéo ou audiovisuelle. Elle ne s'applique pas aux entreprises dont l'activité consistait seulement à réaliser à la pige des activités ou à assurer des services de post-production** (comme le montage, l'éclairage, la scénarisation) ou à des entreprises qui ont touché des recettes provenant SEULEMENT de placements dans des productions réalisées par d'autres entreprises. Afin que nous puissions classer votre entreprise de façon adéquate, nous vous prions de répondre aux questions qui suivent.

2. Pendant la période de déclaration, votre établissement a-t-il :

a) Touché des recettes de sa propre production – soit de l'année courante ou des années précédentes – de films, de vidéos ou d'autres productions audiovisuelles? (Les **recettes** englobent les ventes et la location et droits de license; les frais de commanditaires; les remises d'un distributeur après ses dépenses; les subventions et les octrois.)

021 1 Oui 3 Non

b) Commencé ou partiellement achevé la production de films, de vidéos ou d'autres productions audiovisuelles?

022 1 Oui 3 Non

c) Achevé la production de films, de vidéos ou d'autres productions audiovisuelles? (Une **production achevée** en est une pour laquelle il existe une copie zéro ou une bande vidéo maîtresse.)

023 1 Oui 3 Non

d) Touché des recettes de location de ses installations de production (y compris les matériel et le personnel)?

024 1 Oui 3 Non

Si vous avez répondu « non » à a, b, c et d, veuillez donner une brève description de la nature de vos activités puis signer l'attestation à la question 16 et retourner immédiatement le questionnaire dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

S024 _____

Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs de a, b, c, ou d, veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer dans les 21 jours suivant sa réception dans l'enveloppe affranchie fournie.

C. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

3. a) Indiquer la forme juridique de votre établissement. (Cochez (✓) une seule case.)

030 1 Entreprise non constituée en société – à propriétaire unique 5 Coopérative à but lucratif
 2 Entreprise non constituée en société – en nom collectif 6 Coopérative à but non-lucratif
 3 Entreprise constituée en société 7 Autre (veuillez préciser) S030 _____
 4 Ministère, organisme, commission ou société gouvernementale

b) Est-ce que cet établissement a pris part à une ou des co-productions/à une ou des entreprises conjointes/à une ou des co-entreprises, internationales ou canadiennes, au cours de la période de déclaration?

031 1 Oui 3 Non

Si oui, veuillez nommer les autres compagnies S031 _____

NOTA : Lorsque vous remplissez les questions 5 à 16, veuillez déclarer seulement la portion de votre organisation sur l'emploi, les recettes et les dépenses associés à la ou les co-productions.

c) Veuillez inscrire l'année de fondation de votre organisation (précisez l'année) F003 _____ Année _____

4. Indiquer le pays où se trouvent les **intérêts majoritaires** de votre établissement. (Cochez (✓) une seule case.)

NOTA : **Intérêts majoritaires** portent sur le pays où se trouve l'individu, le groupe ou l'entreprise détenant le pouvoir de déterminer les politiques de fonctionnement et financières de l'entreprise répondante, y compris la capacité de désigner la majorité des membres du conseil d'administration.

Veuillez remonter jusqu'à la dernière société mère. Dans le cas où la dernière société mère est en fait contrôlée par une autre société, qui peut se trouver dans un autre pays, le contrôle est attribué au pays où se trouve la dernière société.

035 1 Canada 5 Autre (p. ex. un pays qui n'est pas inscrit ou deux pays qui ont un contrôle à parts égales) (veuillez préciser) S035 _____
 2 États-Unis

5. Veuillez indiquer le nombre annuel moyen d'employés de votre entreprise ou si l'emploi est stable, déclarez le nombre usuel d'employé. (Pour obtenir l'emploi annuel moyen, additionnez le nombre d'employés pour chaque mois et divisez par 12.)

	Nombre
Salariés à temps plein	202
Salariés à temps partiel	203
Pigistes	201
Propriétaires actifs (seulement les entreprises non constituées en société) ...	200

NOTA : Un **salarié à temps plein** ou à **temps partiel** est toute personne qui touche une rémunération pour des services rendus ou pour des congés payés et pour qui vous devez en tant qu'employeur remplir le formulaire T-4 de l'Agence du revenu du Canada. **Incluez** les cadres actifs des entreprises constituées en société, mais excluez-en les propriétaires d'entreprises non constituées en société.

Les **pigistes** comprennent toute **personne** pour laquelle l'employeur doit remplir le formulaire **T-4A de l'Agence du revenu du Canada**. Sont compris dans les pigistes, les artistes et les travailleurs techniques (p. ex. les acteurs, les auteurs, les caméramans). **Cependant les employés des compagnies qui font du travail à contrat ne sont pas considérés comme des pigistes.**

D. RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS (Déclarez tous les chiffres en dollars canadiens)

Veuillez remplir l'état des résultats suivant pour la période de déclaration. Veuillez inscrire les chiffres négatifs entre parenthèses.

6. RECETTES :

Définitions :

Les **recettes** sont par définition le produit brut de la vente de biens et de services, les gains résultant de la vente ou de l'échange d'actifs, les intérêts et les dividendes provenant des placements et les autres augmentations réalisées de l'avoir des propriétaires dans une entreprise à l'exception de ceux provenant de l'apport de capital. Exclure les avances d'investissement et les emprunts utilisés pour financer les productions, les sommes recueillies à l'occasion de l'émission de titres et les garanties.

Les **recettes d'exploitation**, proviennent du produit brut de la vente de biens et de services ainsi que des gains résultant de la vente ou de l'échange d'actifs. Les services pourraient être les services de production ou les services de post-production.

L'**apport de capital (avoir des actionnaires)** qui est versé par les investisseurs en retour d'une participation dans le film produit n'est pas considéré comme une recette aux fins de la présente enquête.

RECETTES D'EXPLOITATION (veuillez inscrire les montants des subventions et des octrois à la case 342)

- a) Total des recettes de production (Comprend les recettes de production pour des productions réalisées pendant cette période ou les périodes antérieures et les ventes et les droits de licence, les contrats, les contributions des commanditaires et les remises des distributeurs après leurs dépenses)
- b) Location des installations de production (y compris l'équipement et le personnel)
- c) Travaux de laboratoire, services de post-production et services relatifs à la production (comprend « les transferts sur film ou bande vidéo, l'impression, le développement, le montage, les effets spéciaux, l'animation, le doublage, etc. »)
- d) Distribution de productions cinématographiques, vidéo ou audiovisuelles réalisées par d'autres producteurs
- e) Autres recettes d'exploitation (veuillez préciser)

S338

\$ canadiens (arrondis au dollar près)
331
333
335
336
338
340
342
344
345

f) **Total des recettes d'exploitation** (somme des cases 331, 333, 335, 336 et 338)

RECETTES NE PROVENANT PAS DE L'EXPLOITATION

g) Soutien financier non remboursable considéré comme des recettes pour l'exercice financier visé, par exemple, des crédits d'impôts de film et vidéo des gouvernements fédéral et provinciaux, des subventions, des octrois. **Exclure** les titres de participation et les prêts bancaires d'agences gouvernementales et du privé (veuillez préciser les sources de soutien).

S342

h) Autres (p. ex. des intérêts, des dividendes). **Exclure** des titres de participation et des prêts bancaires

S344

i) **Total des recettes** (somme des cases 340, 342 et 344)

7. DÉPENSES D'EXPLOITATION

Définitions :

Les **salaires et les traitements de tout le personnel avant retenues**. Incluent les commissions, les gratifications, les payes de vacances et rémunérations des cadres actifs des entreprises constituées en société. Ils ne comprennent pas les avantages sociaux des employés, les retraits effectués par les propriétaires des entreprises non constituées en société et les frais des travailleurs à contrat.

Les **avantages sociaux** incluent les contributions de l'employeur aux régimes d'assurance-maladie, de dentaire et d'assurance-chômage, aux caisses de retraite et aux régimes d'indemnisation des accidents du travail.

Les **sommes versées aux pigistes** comprennent les sommes versées à toute personne pour laquelle l'employeur doit remplir un formulaire supplémentaire T-4A de l'Agence du revenu du Canada. Les pigistes incluent les artistes et les techniciens (p.ex. les acteurs, les scénaristes, les opérateurs de prises de

vue). **Cependant les employés des compagnies qui font du travail à contrat ne sont pas considérés comme des pigistes.** Les frais payés aux compagnies pour le travail à contrat doivent être compris avec « Toute autre dépense d'exploitation » à la case 358.

La catégorie « **Toute autre dépense d'exploitation** » comprend les dépenses qui ont été faites pour le développement, la pré-production, la production, la post-production et les services de laboratoire et qui n'ont pas été déclarées au chapitre de la rémunération, des avantages sociaux et des sommes versées aux pigistes. Cette catégorie comprend aussi les coûts d'occupation (chauffage, électricité, loyer, assurances, impôts fonciers, etc.), les frais d'administration (frais comptables et juridiques, frais de gestion ou de consultation, fournitures de bureau, cotisations à des associations, frais de déplacement et de divertissement), la commercialisation de la vente et d'autres dépenses diverses d'exploitation (p. ex. la location à court ou à long terme des machines et d'autre matériel).

Frais d'exploitation (incluant les coûts de production et post production).

- a) Salaires et traitements (sans les avantages sociaux)
- b) Avantages sociaux
- c) Sommes versées aux pigistes (voir les définitions ci-haut)
- d) Dépréciation et amortissement
- e) Frais d'intérêts (emprunts, hypothèques, comptes à payer)
- f) Toute autre dépense d'exploitation (y compris les frais payés aux compagnies pour le travail à contrat)

\$ canadiens (arrondis au dollar près)
351
352
353
354
355
358
360

g) **Total des frais d'exploitation** (somme des cases 351, 352, 353, 354, 355 et 358)

h) Veuillez estimer le pourcentage du total des dépenses (case 360 ci-dessus) encourues :

au Canada % aux États-Unis % dans tous les autres pays %

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

8. Recettes provenant de non-résidents (en dollars canadiens)

Veuillez indiquer les recettes suivantes reçues de sources étrangères pour les activités de production de films et de vidéos. Veuillez indiquer **toutes les opérations internationales de services** (nettes d'impôt), y compris celles qui sont financées par les ministères ou les agences d'un gouvernement au Canada (p. ex. par Téléfilm Canada) ou par d'autres sources au Canada.

N'indiquez pas les exportations de marchandises, les opérations reliées au fret et à l'expédition, les déplacements, l'apport de capital (avoir des actionnaires), les intérêts ou les profits/pertes.

Source étrangère	Redevances et droits de licence	Vente en espèces de droits	Services culturels	Publicité	Autre	Total
\$ canadiens (arrondis au dollar près)						
États-Unis	500	510	520	530	540	550
Royaume-Uni	501	511	521	531	541	551
France	502	512	522	532	542	552
Allemagne	503	513	523	533	543	553
Tous les autres pays (veuillez préciser) <input type="text" value="\$508"/>	508	518	528	538	548	558
Total	509	519	529	539	549	559

Les **redevances et les droits de licence** sont des recettes ou paiements sous forme de frais acquittés pour l'utilisation de droits de distribution ou de distribution secondaire, et des redevances et droits de licence pour l'utilisation d'œuvres et d'images de création auxquelles s'appliquent les droits de propriété sur des films et des vidéos.

Les **services culturels** sont des services spécifiques aux activités de production de films et de vidéos. Ils font partie intégrante de cette production, ou ils l'appuient directement. Ils peuvent comprendre des services d'édition, des services de postproduction et des services de laboratoire, comme le traitement et la reproduction de films, la duplication de vidéos, le sous-titrage, le doublage, et les services associés directement à la production des œuvres de film et vidéo.

La **publicité** comprend la conception, la création et la commercialisation de publicités par des agences de publicité; le placement d'annonces publicitaires dans des quotidiens, dans des revues, à la radio, à la télévision et dans d'autres médias, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires; la participation à des foires commerciales et à d'autres activités promotionnelles, y compris des affiches, des documents promotionnels pour des ensembles vidéo, le télémarketing ou la livraison de matériel publicitaire.

La catégorie **Autre** comprend la location d'équipement, les services informatiques, de gestion, de comptabilité et d'assurance, et d'autres services de production de films non précisés ailleurs.

9. CLIENTS

Veillez estimer le total des **recettes de production** (case 331, question 6) provenant **directement** des clients canadiens et étrangers suivants :

- a) Distributeurs : (i) Pour la distribution de longs métrages dans les cinémas
 - (ii) Télévision conventionnelle/payante/spécialisée
 - (iii) Vidéo domestique
 - (iv) Autres (veuillez préciser)

S413
- b) Télévision payante, et services spécialisés (facultatifs)
- c) Télévision conventionnelle (incluant la Société Radio-Canada)
- d) Agences de publicité
- e) Établissements d'enseignement
- f) Régies gouvernementales, organismes ou sociétés d'État, ministères
- g) Industrie (p. ex. vidéos d'entreprise pour le secteur privé)
- h) Autres entreprises de production ou producteurs exécutifs (veuillez préciser le genre de production) :
 - télévision conventionnelle/payante
 - longs métrages pour les cinémas
 - autres genres de productions (veuillez préciser)

S417
- i) Autres (veuillez préciser)

S418
- j) **Total** (la case 420 doit être égale à la case 331)

Recettes de production	
Total (clients canadiens et étrangers)	Clients étrangers
\$ canadiens (arrondis au dollar près)	
400	430
410	440
411	441
413	443
402	432
403	433
404	434
405	435
406	436
407	437
415	445
416	446
417	447
418	448
420	450

E. ACTIVITÉS DE PRODUCTION

Veillez déclarer les productions originales achevées pendant la période de déclaration. (Une **production achevée** implique l'existence d'une copie zéro ou d'une bande vidéo maîtresse). Dans le cas d'une co-production, ou d'une entreprise à risques partagés qui implique 2 maisons ou plus de productions canadiennes, seul le producteur canadien principal devrait répondre pour ces co-productions.

Nota : **Veillez considérer le marché principal auquel la production est destinée afin de pouvoir la catégoriser.**

INSTRUCTIONS

- Chaque production ne doit être déclarée qu'une fois. Il ne faut pas inclure les copies.
- Considérez comme une production toute série de diapositives et de transparents ou tout ensemble multi-média.
- Excluez les versions des productions originales (p. ex. les adaptations, les mises à jour, les versions dans une autre langue ou un autre format, comme les longs métrages ayant fait l'objet d'un nouveau montage pour être diffusés sous forme de mini-série ou vice-versa).
- N'incluez pas les productions que d'autres entreprises ont achevées en ayant recours à vos installations ou services de production ou de post-production.
- N'incluez pas les productions complétées et déclarées des années précédentes.

Longs métrages de cinéma

10. Avez-vous achevé un long métrage de cinéma durant la période de déclaration? (Une production achevée implique l'existence d'une copie zéro ou d'une bande vidéo maîtresse).

- 700

 1 Oui ► Veuillez répondre à la question 13a sur les longs métrages et à la question 14a.
- 3 Non ► Allez à la question 11.

Productions télévisées

11. Avez-vous achevé une production télévisée (excluant les messages publicitaires et les insertions) pendant la période de déclaration?

- 702

 1 Oui ► Veuillez répondre à la question 13a sur les productions télévisées et à la question 14b.
- 3 Non ► Allez à la question 12.

Autres productions (message publicitaires télévisées, vidéoclips, vidéos d'entreprise, vidéos pédagogiques, autres)

12. Avez-vous achevé toute autre production (autre que des longs métrages ou des productions télévisées) pendant la période de déclaration?

- 704

 1 Oui ► Veuillez répondre à la question 13b.
- 3 Non ► Allez à la question 15.

13a. Productions : long métrages et productions télévisées

En remplissant le tableau ci-dessous, assurez-vous de compter chaque production une seule fois. Si l'espace est insuffisant pour répondre à la question, veuillez utiliser une feuille séparée.

Type de production et titre	Nombre d'épisodes	Dirige de la production (voir catégories 1 à 6 à la page suivante)	Budget de production et développement		Langue 1 = Français 3 = Anglais 5 = Autre	Catégorie d'émission (voir catégories 1 à 13 à la page suivante)	Cette production est-elle accréditée par le BCPAC? Oui/Non	Numéro du BCPAC (s'il y a lieu)	Est-ce que vous avez reçu des crédits provinciaux pour cette production? Oui/Non	Numéro de dossier provincial* (s'il y a lieu)	Provenance des crédits d'impôt (province) (s'il y a lieu)
			Financement canadien (\$ canadiens)	Financement étranger (\$ canadiens)							
Longs métrages de cinéma											
Titre 1	800a		803a	804a	805a		807a <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808a	809a <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810a	811a
Titre 2	800b		803b	804b	805b		807b <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808b	809b <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810b	811b
Titre 3	800c		803c	804c	805c		807c <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808c	809c <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810c	811c
Titre 4	800d		803d	804d	805d		807d <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808d	809d <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810d	811d
Productions télévisées											
Titre 1	800e	802e	803e	804e	805e	806e	807e <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808e	809e <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810e	811e
Titre 2	800f	802f	803f	804f	805f	806f	807f <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808f	809f <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810f	811f
Titre 3	800g	802g	803g	804g	805g	806g	807g <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808g	809g <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810g	811g
Titre 4	800h	802h	803h	804h	805h	806h	807h <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808h	809h <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810h	811h
Titre 5	800i	802i	803i	804i	805i	806i	807i <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808i	809i <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810i	811i
Titre 6	800j	802j	803j	804j	805j	806j	807j <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808j	809j <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810j	811j
Titre 7	800k	802k	803k	804k	805k	806k	807k <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808k	809k <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810k	811k
Titre 8	800l	802l	803l	804l	805l	806l	807l <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	808l	809l <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	810l	811l

* Si vous avez reçu des crédits d'impôt de plus d'une province, indiquez la province qui vous a accordé le crédit d'impôt le plus substantiel.

13b. Productions : autres

	Nombre de productions	Nombre de productions – Anglais	Nombre de productions – Français	Nombre de productions – Autre langue	Budget de production et développement	
					Financement canadien (\$ canadiens)	Financement étranger (\$ canadiens)
Messages publicitaires télévisés	900a	901a	902a	903a	904a	905a
Vidéo-clips	900b	901b	902b	903b	904b	905b
Vidéos d'entreprises	900c	901c	902c	903c	904c	905c
Vidéos pédagogiques	900d	901d	902d	903d	904d	905d
Autres types de production	900e	901e	902e	903e	904e	905e

Catégorie d'émission

Si l'émission peut-être attribuée à plusieurs catégories, sélectionnez la première de la liste.

- Film destiné à la télévision** : long métrage conçu pour le petit écran.
- Animation pour enfants** : programme destiné aux enfants et dans lequel dominent les dessins, l'animation de pâte à modeler ou l'ipographie.
- Film sur le vif pour enfants** : programme pour enfants mettant principalement en vedette des acteurs.
- Série dramatique** : émission télévisée construite autour d'une histoire fictive ou inspirée de personnes ou de faits réels; on y trouve des dialogues et des scènes.
- Animation (non destinée aux enfants)** : émission non destinée aux enfants dans laquelle dominent les dessins, l'animation de pâte à modeler ou l'ipographie.
- Comédie** : émission traitant d'un sujet léger ou drôle, ou d'un sujet sérieux et profond de façon légère ou satirique.
- Divertissement** : émission dont l'objectif principal est de divertir.
- Religion** : émission traitant de religion et d'enseignement religieux, ou présentant des discussions sur la condition spirituelle humaine.
- Sports** : émission présentant des activités sportives en direct ou pré-enregistrées, des sports scénarisés, des reportages sportifs ou des analyses sportives.
- Instruction** : émission conçue pour enseigner sur des activités ou des domaines d'étude spécifiques.
- Information/documentaire** : émission dont l'objectif principal est d'informer ou d'instruire.
- Nouveaux médias** : production combinant l'information vidéo, audio, graphique et alphanumérique.
- Télé-réalité** : émissions de divertissement qui comprennent matériel non préparé et non écrit. D'habitude elles présentent des événements réels tels qu'ils se sont déroulés, des fois combinés avec du matériel du genre documentaire.

Durée de la production

- Moins de 30 minutes
- 30 minutes
- 1 heure
- Entre 31 minutes et 74 minutes
- Film
- Autre

14a. Longs métrages de cinéma

Veillez indiquer un budget détaillé combinant toutes les productions de longs métrages achevées pendant la période de déclaration.

Note : À la fin de la question 14a, veuillez retourner à la question 11.

BUDGET DE PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT

Financement

Téléfilm Canada
 Crédit d'impôt canadien
 Autre organisme fédéral
 Gouvernements provinciaux : Ontario
 Québec
 Autres provinces (veillez préciser) **S749a**
 Autre organisme publique (veillez préciser) **S751a**
 Distributeurs
 Télédiffuseurs
 Maisons de production (inclure les paiements différés)
 Autre investisseurs privés (inclure les commanditaires)
 Autre (veillez préciser) **S738a**

Financement canadien	
\$ canadiens (arrondis au dollar près)	
475a	
476a	
730a	
731a	
732a	
733a	
751a	752a
734a	744a
735a	745a
736a	746a
737a	747a
738a	748a
750a	

TOTAL (somme de toutes les cases du **financement**)

14b. Productions télévisées

Veillez indiquer un budget détaillé combinant toutes les productions destinées à la télévision achevées pendant la période de déclaration.

Note : À la fin de la question 14b, veuillez retourner à la question 12.

BUDGET DE PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT

Financement

Téléfilm Canada / Fonds canadien de télévision – Programme de participation au capital
 Crédit d'impôt canadien
 Autre organisme fédéral
 Gouvernements provinciaux : Ontario
 Québec
 Autres provinces (veillez préciser) **S749b**
 Autre organisme publique (veillez préciser) **S751b**
 Fonds canadien de télévision – Programme de droits de diffusion
 Distributeurs
 Télédiffuseurs
 Maisons de production (inclure les paiements différés)
 Autre investisseurs privés (inclure les commanditaires)
 Autre (veillez préciser) **S738b**

Financement canadien	
\$ canadiens (arrondis au dollar près)	
475b	
476b	
730b	
731b	
732b	
733b	
751b	752b
741b	
734b	744b
735b	745b
736b	746b
737b	747b
738b	748b
750b	

TOTAL (somme de toutes les cases du **financement**)

F. EMPLACEMENT

15. Veuillez fournir le code postal où est situé votre local.

Code postal
M018 -

G. ATTESTATION

16. a) J'atteste qu'au meilleur de ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport sont complets et exacts.

Signature	Titre	Date
	M004	M025

Nom de la personne à contacter (*en lettres moulées*)

M003

Numéro de téléphone	Poste	Télécopieur
Ind. régional		
M010	M011	M012

Adresse courriel	Adresse internet (URL)
M013	M014

Numéro d'entreprise (N° NE)

b) Veuillez indiquer votre Numéro d'entreprise (numéro de compte TPS -TVH) . Vous pouvez obtenir ce numéro en consultant votre Avis de cotisation le plus récent ou votre Formulaire de versement de l'Agence du revenu du Canada. Le Numéro d'entreprise permet à Statistique Canada d'avoir accès aux dossiers de l'impôt en vertu de la *Loi sur la statistique*. Les dossiers de l'impôt serviront à améliorer la qualité de nos résultats d'enquête et à apporter des modifications mineures aux données d'enquête. Les données fiscales et vos réponses à l'enquête sont protégées par les dispositions sur la confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Numéro d'entreprise (N° NE)

F008	E																		
------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

c) Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent formulaire?

Heures

801																			
-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

d) Remarques. S'il vous faut d'espace, veuillez utiliser une feuille séparée.

S900	_____

S910	_____

S920	_____

S930	_____

S940	_____

S950	_____

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COLLABORATION

Pour information seulement